

ABONNEMENT.

Table with columns for 'Saumur' and 'Poste' and rows for 'Un an', 'Six mois', and 'Trois mois'.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^o, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c. Réclames, 30 Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFITE et C^o, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Septembre 1874.

ELECTION DU 27 SEPTEMBRE.

Voici les résultats par cantons, sauf ceux de l'arrondissement de Saumur, que nous avons donnés hier :

Table for Arrondissement d'Angers with columns for canton, Bruas, and Maillé. Rows include Angers (ville), (nord-est), (nord-ouest), (sud-est), Briollay, Chalonnes, Saint-Georges, Le Louroux, and Thouarcé.

Table for Arrondissement de Segré with columns for canton, Bruas, and Maillé. Rows include Candé, Château-neuf, Lion-d'Angers, Pouancé, and Segré.

Table for Arrondissement de Baugé with columns for canton, Bruas, and Maillé. Rows include Baugé, Beaufort, Durtal, Longué, Noyant, and Seiches.

Table for Arrondissement de Cholet with columns for canton, Bruas, and Maillé. Rows include Beaupreau, Champcoceaux, Chemillé, Cholet, Saint-Florent, Montfaucon, and Montrevault.

LE CANDIDAT.

Nous empruntons l'article suivant au Paris-Journal de samedi dernier :

Connaissez-vous, par les aimables temps que nous traversons, une destinée plus singulière et plus cruelle que celle du candidat ?

On le prend, on le tourne, on le retourne, on le chauffe, on le rôtit ; il n'est plus sur la sellette, mais sur le grill.

On tamise sa vie, on ausculte ses actes, on sonde ses intentions, on tâte ses préférences, on tranche dans sa conscience, on promène le fer sur ses plaies, on fait crier ses os, on fait saigner ses chairs.

Ce n'est plus une épreuve, mais un supplice ; ce n'est plus de la politique, c'est de la chirurgie ; ce n'est plus un examen, c'est de la dissection.

C'est une torture. Après les brodequins, les tenailles et les crochets. Après le premier tour du scrutin, le second. C'est la grande question. On ne se reconnaît pas coupable ; on s'avoue député.

Pendant un mois, le candidat est l'homme le plus exalté et le plus humilié de France ; le plus loué et le plus décrié ; le plus souhaité et le plus redouté. Les passions se le disputent ; les ambitions se l'arrachent ; la haine, la calomnie, la peur, l'hypocrisie lui font cortège. Ici, on l'attache au pilori ; là, on l'élève sur un piédestal ; ceux-ci le portent au Capitole et ceux-là le traînent aux gémonies. Pour les uns, ce n'est pas un adversaire, mais une cible ; et pour les autres, ce n'est pas un candidat, mais un dieu.

Pendant un mois, le candidat est l'homme le plus célèbre de France : toutes les renommées, toutes les popularités pâlissent devant sa popularité d'occasion et sa renommée d'un jour.

C'est à peine si la mort d'un personnage illustre ou l'évasion d'un ancien maréchal de France parvient à distraire un instant l'attention publique qu'il accapare et qu'il absorbe.

Hier inconnu ou oublié, son nom est aujourd'hui dans toutes les bouches et au bout de toutes les plumes ; il est si grand que la France est pour lui trop petite ; il passe la frontière et retentit dans toutes les capitales de l'Europe, répété par des milliards de voix.

Quel est donc ce personnage qui fait tant de bruit ? Est-ce un savant qui présente à l'humanité quelque grande découverte ? Est-ce un conquérant qui vient de remporter une éclatante victoire ? Est-ce un merveilleux artiste qui a produit un chef-d'œuvre ? Est-ce un navigateur hardi qui aborde un nouveau monde ? Est-ce un patriote qui a sauvé son pays ?

Non ! c'est un monsieur qui a posé sa candidature.

Je sais bien qu'il n'est pas indispensable qu'un pays soit représenté par l'héroïsme ou le génie. Ce serait trop difficile. La droiture et le patriotisme me paraissent très-suffisants.

Mais le candidat ne dira jamais à ses électeurs : « Vous me connaissez comme je vous connais moi-même ; j'ai étudié vos besoins, et je défendrai vos intérêts parce que j'en ai le pouvoir et la volonté. »

Non, il leur dit : « Voici le parti que je défends et le drapeau que j'agite. Envoyez-moi à Versailles ; je m'assierai à côté de Gambetta ou derrière M. Thiers. »

Enfin, le grand jour arrive. On se tait, on vote, on a voté : vaincu, le candidat disparaît sous l'urne électorale comme sous le couvercle d'un tombeau.

Inconnu hier, célèbre aujourd'hui, oublié demain, telle est sa devise ordinaire. Etoile filante ou météore éteint, il retombe dans l'obscurité du ciel électoral, et son nom ne rappelle plus que sa défaite.

Vainqueur, le candidat soutiendra-t-il l'éclat de son triomphe ? Ce n'est guère l'usage.

Il arrive, au contraire, que ce personnage, qui a entassé proclamations sur professions, lettres sur lettres, appels sur appels, déclarations sur déclarations, ne trouve plus rien à dire quand il arrive à la Chambre. Il entre, s'assied, se tait. Autant le can-

didat était bruyant et superbe, autant le député est paisible et humble.

Destinée vraiment étrange ! Son triomphe est comme une fusée qui éclate et qui s'éteint presque au même instant, et son rôle finit du jour où il commence.

Il a mis un mois ou deux pour devenir papillon, et quand il est papillon il ne peut s'envoler. Ses électeurs ont oublié une chose : de lui donner des ailes.

Il ne montera pas à la tribune, mais il ira à la buvette. Il ne sera ni rapporteur, ni président, ni vice-président d'aucune commission ; mais M. Thiers lui donnera des poignées de main et il portera le pardessus de Gambetta.

Enfin, c'est un parti qui l'a nommé et c'est sa médiocrité qu'il représente. Ce n'est pas une parole, c'est une voix, c'est un poumon.

Les jours de verve il interrompra, et les jours de colère il hurlera.

Ce n'est pas un député, c'est un vote ; mais il se console de sa nullité en songeant que, sur le champ parlementaire, il suffit quelquefois d'un vote pour inquiéter les esprits, arrêter les affaires, alarmer la confiance, ébranler un gouvernement et renverser un ministère.

Qu'importe ! ces hommes-là ne sont que des taches passagères au soleil du suffrage universel, qui, leurs incapacités reconnues et leurs ambitions démasquées, accomplira tranquillement sa grande œuvre de justice, de bon sens et de conservation.

FULBERT DUMONTEIL.

Chronique générale.

A propos de la protestation de Mgr Dupanloup contre la publication des lettres qu'il avait écrites à M. de Carayon La Tour, l'Avenir du Loiret fournit les explications suivantes :

« Ces lettres, dont nous pouvions garantir l'authenticité, et dont nous ignorions le destinataire, semblent maintenant reconnues exactes par l'éminent prélat lui-même. L'importance des matières politiques traitées dans ces lettres leur a évidemment enlevé, dès leur naissance, et dans l'intention même de leur auteur, tout caractère confidentiel. Elles s'adressaient à une fraction considérable de l'Assemblée nationale ; et, d'ailleurs, elles avaient déjà reçu précédemment une assez large publicité, puisque tous les journaux s'en occupaient, et qu'à la date du 13 septembre nous trouvons les lignes suivantes dans le Journal du Loiret :

« Mgr Dupanloup a fait autographier les lettres qu'il a écrites à M. de Carayon La Tour ; il en a envoyé une copie à chacun des 52 à qui elles s'adressaient, aussi bien qu'à leur honorable collègue. On presse beaucoup l'éminent prélat de livrer à la publicité cette correspondance, qui aurait un grand et utile retentissement. »

L'Etoile d'Angers publie la lettre suivante que M. le comte de Quatrebarbes vient d'adresser à M. le comte de Falloux :

« Monsieur le comte, J'achève la lecture du discours que vous avez prononcé au comice de Segré, et je ne puis vous exprimer tous les sentiments qui se heurtent dans mon âme.

Vous n'êtes donc plus royaliste puisque, après le septennat que vous acceptez, le salut de la France sera pour vous dans la volonté du pays constitutionnellement exprimée. La monarchie séculaire qui a créé la France et qui nous rappelle ses gloires les plus pures a donc fait son temps et n'a plus pour vous de raison d'être. Et si, dans un moment de vertige comme nous n'en voyons que trop depuis quatre-vingts ans, la volonté du pays acclamait la République ou l'Empire, que vous avez combattu après l'avoir préparé, serait-ce, pour vous, le salut ?

Avec les hautes facultés que Dieu vous a données, vous pouviez, vous deviez marcher à notre tête derrière le Roi et être en Anjou son soutien le plus ferme. Vous avez préféré prêter votre appui aux hommes sans principes dont la seule pensée est de manœuvrer habilement pour diriger leur barque au milieu du torrent révolutionnaire qui entraîne notre malheureuse patrie vers l'abîme.

Un avenir prochain vous dira peut-être, mais trop tard, où était le devoir. Pour nous, quelque regret que nous éprouvions de vous voir abandonner le principe de la Monarchie traditionnelle, seul refuge de la France, nous devons vous remercier de nous avoir dit vous-même si clairement ce que vous êtes aujourd'hui.

Recevez, etc. C^o CHARLES DE QUATREBARBES.

L'Illustration dit qu'il se signe, dans le commerce parisien, une pétition demandant à la Chambre de ne point reprendre ses travaux avant le 15 janvier. A tort ou à raison, l'opinion s'obstine à voir dans les débats passionnés de l'Assemblée une cause de stagnation pour les affaires qui ont en ce moment quelque tendance à reprendre. Toujours — à tort ou à raison — on craint que les députés ayant à prendre une revanche de leur long silence n'entament des discussions violentes.

L'idée en soi n'a rien d'offensant pour l'Assemblée, mais il ne faut pas espérer qu'on y donne suite.

Puisse du moins l'Assemblée d'un commun accord consacrer les deux premiers mois de sa rentrée exclusivement aux affaires et renvoyer au mois de février toute interpellation, toute proposition ayant trait à la politique pure.

Il y a combat au camp des partisans du régime déchu.

Nous laissons au Français le soin de nous édifier à ce sujet :

« La lutte ouverte entre le prince Napoléon et M. Rouher n'est pas la seule crise intérieure qui divise le parti impérialiste.

« Parmi les bonapartistes fidèles au prince impérial il y a deux groupes opposés. Les uns voudraient se rapprocher autant que possible du parti conservateur et se montreraient au moins en apparence régnés à ne pas devancer l'expiration du septennat. Les autres au contraire veulent avant tout poursuivre l'assouvissement de leur vieille haine contre le parti conservateur libéral et ils entendent bien tenter avant sept ans de rétablir l'Empire. On tâche de dissimuler le plus possible au public cette profonde scission, mais elle apparaît malgré tout. C'est ainsi que le Pays qui, en dépit de la véhémence de sa rhétorique, est cependant au moins pour le moment parmi les

modérés de son parti, contenait mercredi une discussion assez curieuse. Un « abonné » avait reproché à M. Paul de Cassagnac de soutenir la candidature Bruas, de se montrer en tout trop conciliant vis-à-vis des conservateurs, trop patient dans ses espérances impérialistes. Il le blâmait de ne pas écouter les conseils de son propre père et d'attaquer l'Ordre.

» Le rédacteur du Pays répond avec sa vivacité habituelle. Son correspondant est, dit-il, « l'écho de tout un monde qu'il connaît et dédaigne », le monde des « bonapartistes faméliques », des « déguenillés de l'Empire », qui « ne voit dans le retour de l'Empire que le moyen d'acheter des bottes », et pour qui « tout ce qui peut retarder l'empire retarde leur paire de bottes. » Il estime qu'il faut « savoir se jeter en travers de son parti, au risque d'être écrasé. » Puis M. de Cassagnac ajoute cette phrase curieuse : « Mais le parti est juste et il sait être reconnaissant, et quand je parle du parti, je parle de son ensemble, de ses infimes, de ses petits, et non de ses chefs temporaires, qui se renouvellent et qui passent. » Faudrait-il en conclure que M. de Cassagnac est précisément en dissidence avec ces « chefs » qu'il qualifie si dédaigneusement de « chefs temporaires » ? Quels sont ces « chefs », si ce n'est M. Rouher et ses amis ? Le langage très-différent de l'Ordre et du Pays semblerait d'ailleurs justifier cette supposition. M. Rouher serait donc parmi ceux qui voudraient suivre vis-à-vis des conservateurs, qui sont la majorité de l'Assemblée, une politique haineuse et impatiente ? Cela n'a rien de surprenant et on pourrait en trouver bien d'autres indices.

Mais ces querelles de ménage nous intéressent fort peu et nous les donnons à titre pur de renseignements.

M. le colonel baron Stoffel, qui était assurément, avant sa mise d'office à la retraite, l'un des officiers les plus intelligents, les plus instruits et les plus ambitieux de l'armée, vient de publier une brochure où il soumet, dit-il, au tribunal de l'opinion publique les divers incidents de la procédure suivie récemment contre lui et terminée par une ordonnance de non-lieu.

M. Stoffel, on s'en souvient, était, dans le rapport du général de Rivière présenté au 1^{er} conseil de guerre au sujet de l'affaire Bazaine, accusé d'avoir soustrait à la connaissance de son chef, le maréchal de Mac-Mahon, alors commandant de l'armée de Châlons, une dépêche expédiée de Metz, le 20 août 1870, par le maréchal Bazaine, commandant de l'armée du Rhin.

On se rappelle les incidents qui se produisirent au procès, et comment M. Stoffel dut être renvoyé devant la justice civile pour y être puni d'une grave injure adressée à un magistrat, à l'audience publique, à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Dans sa brochure M. Stoffel tire, en habile écrivain, un parti très-ingénieux des trois mois de prison auquel il fut condamné pour ce délit, et se représente comme une victime des restrictions apportées en France à la liberté individuelle. C'est un tort. M. Stoffel reconnaît, en termes très-brefs et en passant, il est vrai, que le tribunal de Versailles a fait à sa faute une très-juste application de la loi. Donc, s'il a été détenu trois mois, ce n'est pas comme prévenu, c'est comme condamné pour une cause qui n'avait rien de commun avec son innocence ou sa culpabilité éventuelle.

M. Stoffel, qui sait l'art de composer un rapport, présente un plaidoyer bien fait. Il glisse très-adroitement sur tous les incidents défavorables, qui lui ont donné, il le reconnaît, les apparences d'un coupable; il déverse avec une modération de paroles beaucoup plus apparente que réelle les insinuations les plus piquantes et les plus perfides contre ceux dont il croit avoir à se plaindre. S'il avoue que devant le conseil de guerre ses explications ont été louches et embarrassées, il se hâte de passer et se rattrape en attaquant nettement, la plume en main, ses adversaires.

M. Stoffel a été trouvé innocent par les officiers chargés de l'instruction près le deuxième conseil de guerre. Il demande la publication de cette enquête. Nous ne savons si c'est l'usage, et il nous semble qu'il y aurait peut-être alors bien d'autres accusés qui pourraient en réclamer autant.

M. Stoffel, dans un style qui vise à la plus haute gravité, signale et déplore « la décadence intellectuelle et morale de la

France ». Il est lui-même, hélas ! un exemple frappant de la décadence. C'est un type regrettable de militaire déclassé. Son mérite ne saurait excuser le tort que ses mauvais exemples peuvent faire à la discipline. Son ambition, qui n'a pas voulu donner au temps le loisir de lui apporter les grades les plus élevés, s'est irritée dès que sa carrière rapide et brillante a paru ralentie, et il s'est lancé à la recherche des succès de plume, tout en prêchant aux autres la modestie rigoureuse du devoir professionnel.

Sur le terrain politique, nous avons eu occasion d'apprécier également ce qu'il savait donner à l'esprit de parti ou modifier dans son puritanisme pour courir au renom ou au pouvoir.

C'est ainsi que nous avons cru, alors que nous ne pouvions le connaître que par ses importants rapports sur l'armée allemande, et que le gouvernement de M. Thiers paraissait faire de lui une victime, ne pas devoir dédaigner son concours pour lutter contre les entreprises révolutionnaires.

Nous n'entrerons pas dans la discussion des faits énoncés dans la brochure. Nous nous contenterons de remarquer que bonapartiste ardent, ami à la fois de M. Rouher et du prince Jérôme Napoléon, M. Stoffel, par son récit des journées des 27 et 28 août 1870, fait peser sur le gouvernement impérial la terrible responsabilité du désastre de Sedan. Cet habile écrivain était si occupé de sa personnalité qu'il a jeté un lourd pavé à son parti.

Adrien MAGGIOLIO.

Pour donner par une citation une idée du remarquable talent de ce polémiste, nous citerons les dernières pages et la conclusion :

« Depuis le 7 octobre 1873, où le public eut connaissance de l'accusation portée contre moi par le rapporteur de l'affaire du maréchal Bazaine, il m'a été demandé maintes fois quelle avait été à mon égard, dans ces circonstances, la conduite du maréchal de Mac-Mahon et celle des officiers qui composaient son état-major particulier à l'armée de Châlons. On désirait savoir s'ils me croyaient coupable du crime qui m'était imputé et par quelles raisons, dans le cas contraire, ils ne prenaient pas ma défense. Parmi les officiers de l'état-major particulier du maréchal, il en est plusieurs qui se trouvèrent plus directement intéressés dans l'affaire de la dépêche du 20 août 1870. Leur conduite à mon égard n'a eu rien que de très-explicable à une époque comme la nôtre, que caractérisent les défaillances de toutes sortes et l'abaissement graduel des caractères.

« A l'origine ils me rendirent justice en disant et en répétant que j'étais incapable d'avoir jamais supprimé une dépêche destinée au maréchal; mais ils devinrent plus réservés dans leurs déclarations favorables, à mesure que l'affaire se compliqua, et que l'opinion publique sembla se tourner contre moi. Ce changement dans leurs dispositions se conçoit aisément; car les souvenirs viennent quelquefois avec le temps, et ces officiers durent se demander s'ils n'avaient pas été trop loin en déclarant, après le maréchal de Mac-Mahon, que la dépêche du 20 août leur était restée inconnue. Survint, à la séance du 3 novembre, l'incident d'Abzac, qui était de nature à augmenter leurs doutes, et à leur démontrer qu'ils pouvaient avoir manqué de mémoire dans leurs dépositions. Aussi en furent-ils quelque peu gênés, jusqu'au moment où le conseil de guerre décida d'écarter l'incident, et où le commissaire du gouvernement me désigna comme le vrai coupable.

« Mais ces faits placèrent les officiers du maréchal dans une situation malaisée à mon égard, et, à partir de ce moment, leur langage se modifia sensiblement. Se méprenant du tout au tout sur la cause du silence que je gardais envers eux comme envers tout le monde, il ne furent pas éloignés de l'attribuer à un aveu tacite de culpabilité. Je ne fus plus considéré par eux comme absolument incapable d'avoir commis un acte odieux, et j'en pourrais citer qui le donnèrent à entendre. Que des personnes qui me connaissent vinsent à leur dire : « Mais vous savez bien que le colonel Stoffel n'a jamais soustrait de dépêches, » ils avaient pour toute réponse un léger haussement d'épaules, comme pour dire : « Qui sait ? Tout est possible. » Depuis lors, ces officiers ont dû apprendre que le ministre de la guerre avait rendu une ordonnance de

non-lieu en ma faveur. Qu'en pensent-ils ? Je n'ai nulle envie de le savoir; car si j'ai pu tenir autrefois à leur opinion et à leur estime, j'y suis aujourd'hui absolument indifférent.

« La conduite de ces officiers, mes anciens camarades d'une cruelle époque, n'a rien qui m'étonne, et elle ne m'afflige pas. Sur les trois mois de prison que j'ai subis, j'ai passé treize jours dans une cellule à la maison de détention de Saint-Pierre, à Versailles, où je n'étais séparé de ces messieurs que par la largeur d'une rue. Me plaindrais-je de ce qu'aucun d'eux ne soit venu me visiter une seule fois ? Loin de là : je connais assez mon époque pour savoir qu'il ne faut pas trop exiger des hommes. L'élévation de caractère est chose rare, et les défaillances sont communes par le temps qui court.

« Quant au maréchal de Mac-Mahon, que de fois ne m'a-t-on pas demandé pour quelles raisons lui, mon ancien chef, n'avait jamais pris ma défense ni prononcé un seul mot en ma faveur ! « Le maréchal vous croit-il donc coupable ? » me disaient les uns ; « mais vous laisser accabler ainsi est chose indigne de lui, » disaient les autres.

« Je dus entendre à ce sujet des langages divers, où la conduite du maréchal était, le plus souvent, sévèrement jugée. J'ai toujours répondu que le maréchal de Mac-Mahon était tenu, comme chef de l'Etat, à une autre conduite qu'un particulier, conduite dont ni moi ni d'autres n'avaient le droit de lui demander compte. Le maréchal, pour qui je ne suis pas le premier venu, a eu évidemment de sérieuses raisons pour agir envers moi comme il l'a fait. Il n'a pas manqué de dire autour de lui qu'il me considérait comme incapable d'avoir commis l'acte qu'on me reprochait ; mais que pouvait-il faire de plus, si ce n'est de laisser la justice suivre son cours régulier ?

« Plus tard, beaucoup de personnes auraient désiré que le maréchal diminuât la durée de la peine que j'avais encourue, et elles se sont montrées fort étonnées qu'il n'usât pas de son droit de grâce au moment où, ma non-culpabilité ayant été constatée par l'ordonnance de non-lieu, il me restait encore à subir six semaines de prison. Ces personnes sont injustes envers le maréchal, et elles apprécient mal les devoirs qui incombent à un chef d'Etat.

« Si le maréchal avait occupé toute autre position, il n'aurait pas manqué de me défendre ouvertement et peut-être publiquement contre les calomnies dont j'étais l'objet. Il se serait dit, en qualité d'ancien commandant suprême de l'armée de Châlons, que le plus beau privilège d'un chef consiste à couvrir et à protéger ses subordonnés, surtout quand on les sait loyaux et non coupables, et qu'agir ainsi c'est le seul moyen d'en exiger, à l'occasion, dévouement et sacrifice. Il se serait certainement rappelé ces belles paroles du grand Frédéric :

« L'honnêteté persécutée me touche, et je vole à son secours, fût-ce jusqu'au bout du monde. »

« Il se serait rappelé peut-être qu'à Sedan, me trouvant à ses côtés lorsqu'il fut blessé, je me jetai à bas de cheval et qu'aidé du colonel d'Abzac, je le portai dans mes bras pour le soustraire à de nouveaux périls.

« Mais le maréchal de Mac-Mahon est aujourd'hui Président de la République et, comme tel, il ne peut être guidé dans ses actions que par des considérations d'ordre supérieur. Aux personnes qui ont paru surprises que le maréchal m'eût laissé exécuter ma peine de trois mois de prison, dont une partie dans une cellule, porte à porte avec des assassins, des escrocs et des voleurs, je répondrai tout simplement :

« L'ancien commandant en chef de l'armée de Châlons, aujourd'hui Président de la République, n'avait aucune grâce à faire à un colonel de son état-major particulier, qui l'a toujours loyalement servi. »

« Je n'avais que faire d'une grâce, et aussi bien n'en aurais-je acceptée aucune; car l'accepter eût été me reconnaître coupable. Le maréchal de Mac-Mahon a donc agi sagement, et tout s'est terminé pour le mieux : je suis libre, réhabilité et affranchi de toute reconnaissance.

« Paris, septembre 1874. »

Nouvelles militaires.

On attend impatiemment dans l'armée le retour de l'Assemblée nationale pour voir enfin voter la loi sur les cadres. Le principal changement qu'apportera cette loi dans notre armée est le remplacement de cette loi dans six compagnies par celui à quatre compagnies, le nombre des officiers restant le même en temps de paix. M. le ministre de la guerre serait, dit-on, dans l'intention de s'opposer de tout son pouvoir à cette nouvelle organisation qui va nécessiter la mise à la suite de trois ou quatre mille officiers et rendre presque impossible le nouveau système d'avancement proposé.

M. le général de Cissey tient pour l'ancien ordre de choses, c'est-à-dire les six compagnies.

Nous apprenons que des modifications ont été apportées aux divers mouvements que doivent effectuer les troupes de la garnison de Paris au 1^{er} octobre. La cavalerie actuellement en garnison dans la capitale ira en province; la brigade de grosse cavalerie de l'Ecole militaire, 4^e et 9^e cuirassiers, part pour Versailles.

Les rapports de tous les officiers d'état-major chargés de suivre les grandes manœuvres sont favorables à l'adoption du cantonnement, comme système d'établissement des troupes au repos. Il est donc à peu près certain que la tente-abri sera supprimée.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'ÉLECTION DE MAINE-ET-LOIRE ET LA PRESSE D'ANGERS.

UNION DE L'OUEST.

M. Maillé est élu. Le candidat des comités républicains l'emporte.

Sa victoire n'est pas une victoire éclatante, et la défaite de notre candidat n'est pas un écrasement, puisque nous avons encore 48,000 voix contre 54,000 obtenues par le candidat républicain.

Toutefois, le succès de M. Maillé est évident, incontestable et ne sera pas contesté. Il devra réjouir tous ceux qui ont contribué à le préparer.

Nous attendons les cris de joie des journaux d'extrême droite. Ils peuvent bien, sans usurpation, revendiquer une bonne part dans l'élection de M. Maillé; c'est bien eux qui l'ont faite, les chiffres sont là pour le prouver. Nous ne faisons point cette réflexion pour essayer de convaincre les dissidents qui se sont abstenus volontairement ou pour récriminer contre eux. Mais nous voudrions qu'au moins l'élection de Maine-et-Loire servît d'enseignement à tout le parti conservateur. Elle prouve que l'union étroite et disciplinée est pour les conservateurs une nécessité de salut public. S'ils étaient unis, ils seraient invincibles. C'est parce qu'ils se divisent, parce qu'ils donnent le spectacle de leurs discordes inintelligentes, que la foule électorale livrée à elle-même se porte du côté où elle sent l'audace et la discipline.

En résumé, M. Maillé l'emporte de 3,800 voix. Trois arrondissements sur cinq et vingt cantons sur trente-quatre ont donné la majorité à M. Bruas. C'est l'arrondissement de Baugé qui a fait l'élection. M. Maillé y a obtenu 6,000 voix de plus que son concurrent. Or, il n'est pas inutile de rappeler que ce même arrondissement donnait également une forte majorité à la candidature officielle de M. Berger en 1866. Il faudrait donc conclure de ces deux votes si dissimilables que les démocrates et les bonapartistes ne sont point si étrangers les uns aux autres qu'on le pourrait croire.

Quoi qu'il en soit, puisque M. Maillé est élu, il nous a paru intéressant de remettre sous les yeux du public les déclarations du candidat avant son élection; elles forment entre lui et les électeurs des engagements qui lient le député. M. Maillé s'est donné pour un « homme modéré » du parti républicain; nous avons averti les électeurs et de M. Maillé, à cause de ses antécédents et pour son intimité avec le parti radical, ne pourrait tenir les promesses séduisantes qu'il faisait aux conservateurs. Le scrutin n'a pas donné gain de cause à nos avertisse-

ments. Nous souhaitons que les électeurs n'aient pas à se repentir, et que M. Maillé — élu pour un « homme modéré » du parti républicain — n'aille pas faire les affaires des radicaux. C'est ce que l'avenir nous apprendra.

En attendant, nous maintenons que la politique vraiment sage et patriotique était celle de M. Bruas. Elle n'a pas eu en Maine-et-Loire le succès qu'elle aurait eu certainement, si la raison l'emportait toujours sur la passion. Mais d'autres viendront, qui reprendront ailleurs ce programme d'honnête Français plus soucieux du repos de la patrie que des agitations de parti, et le suffrage universel finira par comprendre que là est vraiment la sécurité du présent et de l'avenir. Les 48,000 voix de M. Bruas ne sont pas faites pour nous décourager.

JOURNAL DE MAINE-ET-LOIRE.

A côté de la défection des ultra-légitimistes, dit M. Faugeron, il convient de signaler aussi la désertion de quelques électeurs du candidat de l'Appel au peuple. Les démocrates césariens ont apporté au scrutin d'hier un appoint, peu considérable il est vrai, mais suffisant pour être décisif en faveur du candidat républicain. Quelques-uns de ces électeurs se sont abstenus et ont retiré leurs voix du chiffre des 52,000 voix conservatrices qui, le 13, s'étaient portées d'un côté en faveur de M. Bruas, de l'autre en faveur de M. Berger, et tandis que le parti radical restait compact et en ligne, quelques milliers de conservateurs ont déserté la lutte. — Il y a plus, malheureusement, dans certains cantons et dans quelques communes qu'il serait facile de désigner, un certain nombre d'électeurs de M. Berger ont passé à l'ennemi et ont voté pour le candidat républicain.

Voilà le secret du succès de M. Maillé. Quoi qu'il en soit, et malgré cette attitude déplorable de quelques électeurs, M. Ch. Bruas n'a pas obtenu moins de 48,000 voix.

Un tel résultat fait honneur au candidat septennaliste et à sa cause. N'oublions pas, en effet, que M. Bruas est le premier candidat qui ait osé se présenter aux électeurs sur le terrain du septennat et de la trêve des partis. Son échec est regrettable, et nous le ressentons mieux que personne, mais le nombre des voix obtenues par notre candidat est de nature à nous faire oublier bien des tristesses, en nous donnant l'espoir que l'exemple donné par M. Bruas ne sera pas perdu désormais, que d'autres départements seront plus heureux que le nôtre et que l'idée de cette candidature fera son chemin au profit des conservateurs et du gouvernement de Mac-Mahon.

Nous persistons à croire, aujourd'hui comme hier, que c'est uniquement sur ce terrain-là que le parti de l'ordre peut efficacement combattre et vaincre les radicaux. — Si le succès n'est pas immédiat, les 48,000 voix de M. Bruas nous le promettent assez haut pour l'assurer à bref délai. Courage et confiance ! et merci aux 48,000 électeurs qui ont si vaillamment combattu pour la bonne cause.

ÉTOILE.

L'élection de M. Maillé est loin de prouver que la majorité de la population angevine soit pour la République. Le contraire ressort des chiffres. Sur 448 mille électeurs inscrits, M. Maillé n'a obtenu que 51 mille suffrages, et l'on peut dire qu'il a eu tout ce qu'il pouvait espérer, car aucun effort de propagande n'avait été négligé pour le succès de sa candidature. En définitive, ce qu'il représentera à l'Assemblée, c'est l'opinion du tiers des électeurs de Maine-et-Loire.

Sans doute on ne saurait nier les progrès qu'a faits l'idée républicaine depuis les élections de 1874. Mais à qui la faute ? A cette Assemblée monarchiste qui a trompé toutes les espérances du pays en la maintenant depuis trois ans dans le provisoire.

Élection au Conseil Général.

M. Bruas, conseiller sortant du canton nord-est de Saumur, vient d'adresser à ses électeurs la circulaire suivante :

Mes chers Concitoyens,

J'ai, depuis 1859, l'honneur de vous représenter au Conseil général. La mission que, pour la deuxième fois, vous m'avez confiée, est arrivée à son terme. Vous avez à procéder le 4 octobre à une élection nouvelle.

Pénétré de l'importance de mon mandat,

je m'y suis consacré tout entier. Par mes travaux au Conseil général, et précédemment, pendant de longues années, au Conseil d'arrondissement, j'ai pu complètement m'initier aux besoins du canton.

J'ai dû au choix de mes collègues l'honneur d'être un des vice-présidents du Conseil et de faire partie de la Commission départementale.

Je crois pouvoir invoquer aujourd'hui ces titres pour vous demander de me continuer la confiance que vous m'avez accordée. Si vous voulez bien de nouveau me charger du soin de vos intérêts, vous pouvez compter sur mon zèle et sur mes efforts persévérants pour les défendre.

Veillez, mes chers concitoyens, agréer l'assurance de mes sentiments dévoués.

CH. BRUAS,
Maire de Brain-sur-Allonnes.

Voici le texte du décret portant convocation des électeurs pour le renouvellement triennal des conseils généraux et des conseils d'arrondissement :

« Art. 1^{er}. — Les élections pour le renouvellement de la première série sortante des conseils généraux et des conseils d'arrondissement auront lieu, dans les départements autres que celui de la Seine, le dimanche 4 octobre prochain.

« Les électeurs des cantons, dans lesquels il y aurait lieu de procéder au remplacement de conseillers généraux ou de conseillers d'arrondissement qui n'appartiennent pas à la série sortante, sont convoqués pour le même jour.

« Art. 2. — L'élection sera faite sur la liste dressée dans chaque commune en vertu de la loi du 7 juillet 1874.

« Art. 3. — Conformément aux lois des 40 août 1874 et 30 juillet 1874, le scrutin ne durera qu'un seul jour.

« Il sera ouvert à sept heures du matin et clos à six heures du soir.

« Le dépouillement suivra immédiatement la clôture du scrutin.

« Art. 4. — Aussitôt après le dépouillement, les procès-verbaux de chaque commune seront portés au chef-lieu de canton par deux membres du bureau. Le recensement général des votes sera fait par le bureau du chef-lieu et le résultat proclamé par son président.

« Art. 5. — Le second tour de scrutin, dans les cantons où il devra y être procédé, aura lieu le dimanche 11 octobre. »

École de cavalerie de Saumur.

LISTE des candidats admis à l'École de cavalerie comme élèves-sous-officiers.

Ainsi que nous l'avions annoncé, les examens ont eu lieu la semaine dernière et les 40 places à donner ont été vivement disputées par 140 candidats ; 75 ont été déclarés admissibles, et 40 admis. Voici leurs noms :

- Destrez, Victor, de Vervins (Aisne).
- Fournier de Bellevue, Xavier, d'Angan (Morbihan).
- Laparre de Saint-Sernin, Théophile, de Verdun.
- Kemlin, Henri, de Moulins.
- De Croze, Daniel, de Chassigne (Haute-Loire).
- Dumalle, Joseph, de Dijon.
- Dalmay, Jean, de Brives (Corrèze).
- Roux, Jules, de Marseille.
- Marguerite, Louis, de Paris.
- De Chaumont, François, de Tartas (Landes).
- De La Motte de Vauvert, de Lescouet (Côtes-du-Nord).
- Mialhe, Joseph, de Meltray (Indre-et-Loire).
- Roussain, Frédéric, de Saint-Peray (Ardèche).
- De Perthuis de Laillevaut, de Paris.
- Vallet, Louis, de Paris.
- D'Avrange du Kermont, Robert, de Beaucaire (Gard).
- Leblond, Marie, de Bailleul (Nord).
- De Porcaro, Edmond, de Saint-Juan-de-Gueretz (Ille-et-Vilaine).
- Schür, Louis, d'Épouisses (Côte-d'Or).
- De Roux, Paul, de Tarascon.
- Collomb, Louis, de Toulouse.
- Chantrel, Gustave, de Montdidier (Somme).
- Legraveraud, Louis, de Carantilly (Manche).
- Lambert, Félix, de Remiremont (Vosges).

- De Coma, Henri, de Perpignan.
- Geoffroy d'Assy, Marie, de Fontaine-Sologne (Loir-et-Cher).
- Gobert, Charles, de Réméréville (Meurthe).
- Rivart, de Reims.
- Jouan, Emile, de Carnac (Morbihan).
- Abadie, Joseph, de Toulouse.
- Duffaud, Henri, de Ruoms (Ardèche).
- Lemaire, Léon, de Paris.
- De Brinon, Paul, d'Aubusson.
- Petit de Lestang, de Dieppe.
- De Bouilhac, Théodore, de Verteillac (Dordogne).
- De Malartic, Jean-Baptiste, d'Arrouille (Landes).
- Le Porquier de Vaux.
- Robitailié, Henri, de Quimperlé (Finistère).
- Galletier.
- De Lestanville, Adrien, d'Evreux.

L'un des candidats à l'École ayant quitté Saumur, le 4^e, M. Barthelet, Jean, de Vaudrey (Jura), a été admis à sa place.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux termes sont priées de se libérer en soldant le deuxième terme.

Faits divers.

On lit dans le Figaro :

Par ordre de M. le préfet de police, une enquête vient d'être faite sur les différents modes de falsification du café, falsification qui a pris, dans ces derniers temps, une déplorable importance.

Voici la composition de quelques-uns des cafés saisis :

- 1^o Mélange de pain torréfié et de marc de café ;
- 2^o Poussière de chicorée, sable, brique pilée et ocre rouge ;
- 3^o Chicorée et noir d'os épuisé ;
- 4^o Poudre de chicorée torréfiée, avec de la graisse, des beurres vieillis, et colorée avec du rouge de Prusse ;
- 5^o Trognons de choux torréfiés, et foie de cheval grillé.

Le tribunal correctionnel d'Yvetot vient de rendre un jugement qui interprète bien sévèrement les dispositions de la loi sur la chasse.

Un lièvre poursuivi et dérotté par des chasseurs avait traversé la ville, s'était jeté dans le port et avait été tué d'un coup de gaffe par un marin.

Le tribunal correctionnel d'Yvetot, jugeant qu'il y avait eu chasse sans permis, l'a condamné à 16 fr. d'amende.

Le marin était cependant bien défendu par son avocat, M^e F. Thorel, et surtout par ses nombreux actes de dévouement, actes dont il porte sur la poitrine les glorieux certificats.

D'OU VIENT LE MOT FRUIT SEC.

On s' imagine généralement, dit le *Courrier de Vaugelas*, que le mot fruit sec est une métaphore et qu'on désigne de cette façon les élèves dont les études n'aboutissent à aucun résultat, par une comparaison avec les fruits qui se dessèchent et tombent avant de parvenir à la maturité. Mais il n'en est pas ainsi : le terme en question a une origine anecdotique que voici, telle que la raconte un auteur, qui la tenait d'un ancien élève de l'école polytechnique, « contemporain de l'affaire » et devenu plus tard un des plus illustres membres de l'Académie des sciences :

« Donc il y avait à l'école (il s'agit d'une des premières promotions) un élève venu d'une des provinces du Midi, où son père faisait un grand commerce de fruits secs. Ce jeune homme dont la vocation n'était pas du côté des mathématiques, travaillait peu ou ne travaillait pas du tout. Et quand ses camarades essayaient de le stimuler par la crainte de manquer ses examens et de perdre sa carrière, il répondait d'un ton insouciant et avec son accent provençal : « Eh ! qu'est-ce que cela me fait ? Eh bien, je serai dans les fruits secs, comme mon père ! » Ce mot, obstinément répété, fit fortune. Le jeune homme fut effectivement dans les fruits secs, et depuis on a dit par allusion et par euphémisme : Un tel sera dans les fruits-secs ; il a été fruits-secs ; c'est un fruits-secs de l'école polytechnique. »

Et maintenant, dit le *Courrier de Vaugelas*, doit-on écrire un fruit-sec pour désigner un jeune homme qui sort d'un établissement d'instruction sans avoir satisfait aux examens de sortie, ou un fruits-secs avec un S aux deux parties composantes ?

A cause de l'anecdote qu'on vient de lire, le savant journal pense qu'il faut écrire un fruits-secs, parce que l'idée abrégée par l'expression est : c'est un élève voué au commerce des fruits secs. Le substantif qui porte le singulier est caché dans l'ellipse, et la phrase s'achève régulièrement au pluriel.

Du reste, rien d'étonnant dans cette orthographe : n'écrit-on pas, en pluralisant des mots qui viennent après un, les expressions suivantes : un Cent-Suisses, un Quinze-Vingts ?

Un souvenir de la dernière guerre raconté par le *Constitutionnel* :

« L'empereur Guillaume était à Coblenz en 1870, au moment où M. de Bismark provoqua la France à la guerre par les dépêches que l'on connaît. On raconte qu'une scène des plus émouvantes se passa, la veille de la déclaration, dans le jardin du château. Le roi ayant à peine touché à son dîner, offrit son bras à la reine pour descendre au bas de la terrasse. La nuit tombait. Ils se promènèrent au bord du Rhin ; leur entretien était des plus animés ; le roi paraissait en proie à une vive surexcitation. « Cela doit être, » répétait-il avec de grands gestes (*Das muss sein!*) La reine l'entraîna dans une allée d'arbres et, tombant à ses pieds, elle le supplia de ne point obéir aux suggestions de M. de Bismark et d'éviter la guerre. Guillaume parut un instant ébranlé. Il laissa retomber sa tête sur sa poitrine, et la reine se levait pour l'embrasser, quand tout-à-coup il se jeta en arrière, et se secouant comme le lion, il répéta d'une voix résolue et concentrée : *Das muss sein!* (Cela est écrit, et cela sera).

Il remonta rapidement au château, et l'ordre de mobiliser l'armée était déjà envoyé à Berlin, lorsque la reine entra en pleurant, et dut faire ses préparatifs pour partir le lendemain.

Cette histoire vous semblera un peu étrange : elle m'a été racontée par un Berlinois qui se trouvait à cette époque à Coblenz et qui recevait les confidences de la domesticité du château royal. Elle est conforme, du reste, au caractère de la reine, femme pieuse et bonne, ennemie de M. de Bismark, et moins bien renseignée que lui sur les forces et l'armement de la France. La reine Augusta n'était pas seule à avoir des doutes sur l'issue de la lutte et à trembler pour les jours de son mari et de ses enfants. Les télégrammes sentimentaux et tendres que le vieil empereur casqué lui adressa des champs de bataille encore fumants, ont été comme les commentaires de la scène que je viens de vous rapporter.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N^o 4648. — 26 Septembre 1874.

Texte : Histoire de la semaine. — *Courrier de Paris*, par Philibert Audebrand. — Les décors du nouvel Opéra. — La nuit porte conseil, nouvelle par Jean-Jacques. — Nos gravures : Inauguration de la statue de M. le marquis Chasseloup-Laubat ; — Le Yom-Kippour ou jour du grand Pardon ; — Manufacture des tabacs ; le tabac à priser ; — Le nouveau Temple protestant de l'avenue de la Grande-Armée ; — Villeneuve-sur-Yonne. — Revue littéraire. — Revue financière de la semaine. — Courses du bois de Boulogne. — Revue comique du mois, par Bertall. — Les Théâtres. — Faits divers. — Bulletin bibliographique. — Le clavier transpositeur de MM. Pleyel, Wolff et C^{ie}.

Gravures : Inauguration de la statue de M. de Chasseloup-Laubat, à Marennes. — Atelier de peinture des décors du nouvel Opéra, au palais de l'Industrie. — Célébration du Yom-Kippour, ou grand Pardon des Juifs, à la synagogue de la rue Notre-Dame de Nazareth. — *Colombe*, d'après le tableau de M. Chaplin. — La Manufacture des tabacs : lavage méthodique ; — Salle de rapage ; — Presses de lavage. — Paris : le nouveau Temple protestant de l'avenue de la Grande-Armée. — La France pittoresque : Villeneuve-sur-Yonne. — Revue comique du mois, par Bertall (8 sujets). — Nouveau clavier transpositeur de MM. Pleyel, Wolff et C^{ie}. — Echecs. — Rébus.

